

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
MRC LAC-SAINT-JEAN-EST**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 383-22**

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-22

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉS aux citoyens de la municipalité de Sainte Monique, par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité que :

- Lors de la séance ordinaire du 4 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte Monique a adopté le projet de règlement numéro 383-22 portant sur la citation comme bien patrimonial de l'immeuble de l'église de Sainte-Monique;
- Le comité consultatif d'urbanisme tiendra une assemblée publique de consultation le 20 juin 2022 à la salle du Conseil municipal. L'objectif de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on y expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption;
- Le projet de règlement 383-22 peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Sainte Monique
Ce 10^e jour de juin 2022

Mathieu, directeur général

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été affiché en date du 10 juin 2022 entre 8.00 et 16.00 heures. En foi de quoi je donne ce certificat à Ste Monique ce 10^{ième} jour de juin 2022.

Mathieu Lapointe
Directeur général et sec trésorier